

Est-il souhaitable que Martine Aubry puisse devenir président de la République ?

Des articles dithyrambiques sur Martine AUBRY ont fleuri dans certains journaux, dont Le Monde. Un article de ce journal fonde « l'état de grâce » et « l'envergure nationale » de Martine AUBRY sur son « éclatante réélection à Lille » en 2008 (« éclatante réélection » qui est une pure arnaque puisque Martine AUBRY a été réélue avec 56% d'abstentions, notamment dans les quartiers populaires).

Le Monde qui n'a pas roulé ces dernières années pour la République laïque et l'Enseignement public laïque, voyait-il bien Martine AUBRY à la tête du Parti Socialiste parce que défenseure de la « laïcité ouverte » ?

Effectivement Martine AUBRY a fait passer, à Lille, le « socialisme » de la laïcité républicaine au communautarisme ethnique et religieux.

Quelques preuves :

– Ne s'est-elle pas opposée à la loi du 15 mars 2004 interdisant les signes religieux ostensibles à l'école, de la maternelle au bac ?

– N'est-elle pas célèbre pour sa piscine à créneaux horaires pour les femmes voilées ?

– N'a-t-elle pas favorisé la création du lycée musulman dans la mosquée de Lille-sud où Amar LASFAR (UOIF) est le recteur ? Ne déroule-t-elle pas le tapis rouge devant ce même Amar LASFAR, et l'UOIF, dont le but avoué est d'instaurer la charia dans des enclaves musulmanes (déclarations d'Amar LASFAR dans la revue Homme et Migrations – n°1218 de mars-avril 1999, page 55) ?

– N'a-t-elle pas aidé Mohamed BECHARI à la création de l'Institut privé musulman « Avicenne », Faculté théologique et Institut des sciences humaines (...) ? Martine AUBRY qui

accompagne positivement ce projet y voit « une volonté de dialogue, de brassage, favorisant le vivre-ensemble, un projet laïque ». Curieuse laïcité !

– Ne laisse-t-elle pas se développer des activités non-mixtes pour les jeunes dans des Centres sociaux municipaux de Lille ?

– N'a-t-elle pas laissé la municipalité de Lille suspendre la crémation de l'athée Amar BERGHAM que ses trois enfants majeurs allaient entreprendre avec l'autorisation du Tribunal de Douai ? Cédant ainsi aux injonctions religieuses notamment d'Amar LASFAR pour qui « seule une autorité judiciaire musulmane dans un pays musulman doit définir et vérifier les causes de l'apostasie d'une personne ».

Est-il souhaitable que Martine AUBRY devienne Présidente de la République Française, Démocratique, Laïque et Sociale, faisant courir à notre pays le risque de l'application d'une « laïcité ouverte à l'ethnique et au religieux » telle qu'elle le pratique à Lille ? Est-il souhaitable que l'on règle les problèmes sociaux dans les quartiers avec les imams, les prêtres, les pasteurs, les rabbins ?

André Bonnetain